



**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR UNE
LISTE D'ATTENTE DES PORTS D'AZUR
PORT DE CAP D'AIL**



Le présent formulaire doit obligatoirement être utilisé pour formuler une demande de place de port sous peine d'irrecevabilité. Il fait référence au règlement général de la Métropole Nice Côte d'Azur du 13/01/2012 régissant les mécanismes d'inscription sur une liste d'attente des ports du réseau Ports d'Azur. Il peut également faire référence de manière subsidiaire aux règlements particuliers de chacun des ports concernés.

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Demande réceptionnée le :

Première demande Renouvellement N° d'ordre :

Catégorie :

DEMANDEUR : voir articles 5 « Règlement Général »

Pour les personnes morales:

Nom	Forme sociale	Objet social
.....
.....

Pour les personnes physiques :

Nom	Prénom	Nationalité
.....

Coordonnées :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :



DEMANDE D'INSCRIPTION SUR UNE
LISTE D'ATTENTE DES PORTS D'AZUR
PORT DE CAP D'AIL



Téléphone :

Domicile : Bureau : Portable :

Fax : E mail :

BATEAU - voir article 6 « Règlement Général »

Nom : Existant Restant à acquérir*

Type : Voile Moteur

Constructeur: Série : Année :

Dimensions : Longueur HT : Largeur HT : Tirant d'eau :

** Les dimensions renseignées sont les dimensions hors tout et servent de références pour désigner la catégorie demandée.*

NB : se reporter aux articles 6.3.1, 6.3.2, et 6.3.3...du règlement général pour la définition de la longueur, largeur et tirant d'eau admissibles

PERIODE

Cet article n'est à renseigner que pour les demandes de poste de passage (et non pour la longue durée) :

A partir du : Durée sollicitée:

REMARQUES

Cadre laissé à disposition pour les remarques diverses



**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR UNE
LISTE D'ATTENTE DES PORTS D'AZUR
PORT DE CAP D'AIL**



FORMALITES - voir article 4 « Règlement Général »

Frais d'inscription :

- Première demande : le présent formulaire doit être retourné, accompagné d'un chèque de 25€ à l'ordre de la SPPC pour le règlement des frais de gestion ; les frais peuvent être payés également en personne à la Capitainerie.
- Renouvellement : Exonération de frais.

DIVERS:

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement général de la Métropole Nice Côte d'Azur du 13/01/2012 régissant les modalités d'inscription sur les listes d'attente du réseau Ports d'Azur ainsi, éventuellement, que du règlement particulier du port auprès duquel je fais acte de candidature.

Je note que cette demande doit impérativement être renouvelée tous les ans dans les conditions fixées à l'article 7.

Je reconnais être informé des tarifs d'amarrage en cours de validité.

Je connais les exigences d'installations de cuves à eaux noires visées à l'article 6.1 et atteste de la conformité de mon navire.

Formulaire établi en date du

(je reconnais que la date de prise en compte de ce document sera celle de sa réception aux services administratifs portuaires concernés)

Signature :

Le formulaire ci-dessus sert à contacter la Société du Port de Plaisance de Cap d'Ail qui est le responsable de traitement. Les données communiquées servent à traiter les demandes d'inscription sur liste d'attente pour demande d'une place de port à l'année. Tous les champs sont obligatoires pour valider votre demande et pouvoir vous répondre. Seul le maître de port principal, son adjoint et le secrétariat sont habilités à accéder aux données communiquées. La durée de conservation des données est fixée à 3 ans maximum. La base juridique de traitement de données personnelles est votre consentement ou notre intérêt légitime en tant que prestataire de services liés à la plaisance. Conformément à loi européenne RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, portabilité, rectification à vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition, d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse email : **directeur@portdecapdail.com** En cas de non réponse sous 30 jours, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.